

Rapport n° 13	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'Administration du 20 juin 2017</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

**LEVEE DE PENALITES DE RETARD  
MAITRE D'ŒUVRE DE LA-FERTE-MILON**

Par délibération en date du 25 juin 2012, le Bureau a validé l'avant-projet définitif concernant la construction du centre de secours de La-Ferté-Milon. Cette délibération fixe la rémunération du cabinet d'architecte en charge de ce projet, le Cabinet Éric PACE à 72 650,13 € HT.

Le chantier de ce centre de secours ayant pris du retard, le Cabinet Éric PACE se voit infliger du fait des sanctions contractuelles des pénalités à hauteur de 11 680,78 €. Ces pénalités compte tenu de leur importance pèsent fortement sur l'entreprise.

Malgré les désagréments que cette situation a pu engendrer, principalement pour les personnels du centre de secours de LA FERTÉ MILON, dans la mesure où ce retard n'a pas entraîné de dépenses supplémentaires pour le SDIS grâce à une évolution favorable des indices du coût de la construction, et que ce projet répond à l'attente des élus et des utilisateurs, je vous propose la levée intégrale de ces pénalités.

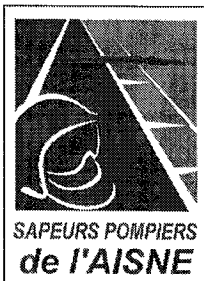
\*\*\*

**Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :**

Vu le rapport n° 13,  
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, accorde au Cabinet Éric PACE, la levée des pénalités de retard appliquées dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre de secours de La-Ferté-Milon pour un montant de 11 680,78 €.

**Le Président,**

  
**Nicolas FRICOTEAUX**



Délibération n° 13	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 20 juin 2017		Chapitre : Article :

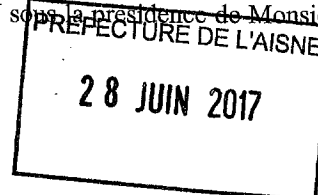
Membres théoriques : 20  
Membres en exercice : 20  
Membres présents : .... 13  
Votants : ..... 13

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le

**28 JUIN 2017**

Le 20 juin 2017 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 24 mai 2017, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.



**Etaient présents :**

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Nicolas FRICOTEAUX, ~~Pierre-Jean VERZELEN~~, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLEROT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. ~~François RAMPENBERG~~, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, ~~Raymond DENEUVILLE~~, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, ~~Christian CROHEM~~, ~~Alain CREMONT~~, Daniel GARD, Marcel LALONDE, ~~Denis DUMAY~~, ~~Mme Monique BRY~~.

**II - Membre de droit**

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne.

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental  
~~M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin-chef départemental~~  
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier  
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers  
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier  
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non-officiers~~

**Excusé(s) :** MM. Pierre-Jean VERZELEN, François RAMPENBERG, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Mme Monique BRY

**Assistaient à la séance :** Mme Nathalie MERIOT, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, Lt-Colonel Eric GODULLA, Commandant Sylvain TILLANT, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Alexandra GRELE de la direction départementale.

**LEVÉE DE PENALITES DE RETARD  
MAITRE D'ŒUVRE DE LA-FERTE-MILON**

Vu le rapport n°13 :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, accorde au Cabinet Éric PACE, la levée des pénalités de retard appliquées dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre de secours de La-Ferté-Milon pour un montant de 11 680,78 €.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX